

L'ours ... "espèce parapluie"?

On confond jeu de mots et réalité, on nous prend pour des glands!

B.Besche-Commenge – ADDIP – 24 octobre 2007

L'un des "arguments" emblématiques des partisans des importations d'ours, espèce elle-même emblématique, est le suivant: la grosse bête poilue jouerait le rôle "d'espèce parapluie"; en important Nounours on créerait une situation où l'on serait ainsi obligé de préserver le milieu où ce doux plantigrade s'ébat.

Comme un parapluie protège de l'orage, l'ours, quoique sans baleines (espèce, elle, protégée parce que vraiment en danger au niveau planétaire), par sa seule présence étendrait sur les espaces où il vit l'ample manteau bienfaisant d'une protection garantie pur poil. Mère Nature, en ses vieux jours, ainsi sauvée par un des ses enfants les plus charismatiques ... c'est beau !!

C'est beau mais tout faux. Cette conception très mécaniste des relations entre telle ou telle espèce et milieu relève d'une grande ignorance à la fois de la complexité des réseaux biologiques dans des milieux eux-mêmes très complexes, et de tous ces paramètres sociaux, économiques, culturels qui font que depuis très longtemps quand même notre planète est une réalité humaine autant que « naturelle ».

Cette caractéristique est d'ailleurs clairement affirmée dans le rapport du Groupe 2 du Grenelle de l'environnement en charge de réfléchir sur la biodiversité : « *La conservation de la biodiversité ne peut se réduire à la protection des espèces sauvages dans des réserves naturelles /.../. Ceci est d'autant plus vrai en France où tous les paysages, réputés naturels ou non, sont le fruit d'une coévolution du travail de la nature et de l'homme* ». (Annexe 1, page 31).

Au delà du jeu de mot, de la formule pour gogos qui ne pensent pas plus loin que le bout de leur museau, l'espèce parapluie est une supercherie, au mieux une naïveté. Rien ne le montre mieux que la situation de l'ex-URSS aujourd'hui éclatée en Etats plus ou moins différents.

1) – Pluie, tempête, gros temps ...

"La Documentation Française" vient de mettre en ligne aujourd'hui un rapport intitulé: « *Environnement et pollution en Russie et en Asie centrale : l'héritage soviétique* » à l'adresse suivante :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/heritage-sovietique/index.shtml?xtor=EREC-725>.

L'introduction résume ainsi la situation : « *Le bilan environnemental de l'Union soviétique dressé à partir de la fin des années 1980 grâce à la politique de "glasnost" (transparence) lancée par le président Mikhaïl Gorbatchev a été qualifié par de nombreux experts de "catastrophe écologique". Selon l'ONG environnementale américaine, Blacksmith Institute, cinq des dix endroits les plus pollués de la planète se situeraient en Russie et en Asie centrale. La crise sanitaire et démographique qui a marqué les dernières années de l'empire, et qui perdure depuis, peut être attribuée pour une part non négligeable, évaluée par certaines études à 30 %, à la dégradation de l'environnement : 75 % des eaux de surface polluées, 70 millions des 190 millions de citoyens soviétiques souffrant de maladies respiratoires du fait de la pollution de l'air dans les villes, diminution de l'espérance de vie... »*

2) – ... et le parapluie ...

En 2003, une étude de généticiens espagnols sur l'avenir des ours dans les Monts Cantabriques donnait pour l'ex URSS un total supérieur à 120.000 ours bruns (voir : *Estudio genético del oso pardo cantábrico en Asturias*, décembre de 2003 - Téléchargeable en tapant le titre).

3) - ... mais sans doute sans baleines

Les parapluies russes ont apparemment beaucoup de mal à s'ouvrir.

Finalement, à choisir, il vaut quand même mieux ne pas avoir ce parapluie et connaître la situation qui est celle des Pyrénées.

Si « l'espèce parapluie » était autre chose qu'une formule, la situation à l'est serait bien sûr tout autre et c'est nous, pauvres Pyrénéens, qui devrions pâtir de l'absence depuis pas mal de temps déjà de cette protection.

A la base de toutes ces conceptions primaires et mécanistes de la nature, il y a une incapacité (volontaire ou non, je ne m'avance pas sur ce terrain) à concevoir vraiment l'extrême complexité et variabilité des phénomènes en cause. Cela peut sembler étonnant tant on est abreuvé de propos rapides qui affirment l'inverse, mais la raison première de cette incapacité repose sur la notion d'un « équilibre naturel » supposé en piteux état qu'il suffirait de restaurer pour retrouver le paradis perdu.

Vision très chrétienne au fond, où le « parapluie » remplace l'eau bénite. Mais si, dans les domaines de la foi ou de la croyance, tout ou presque est possible, nous ne sommes pas du tout ici dans un tel domaine. Pour ne pas encombrer par des références trop nombreuses, je citerai simplement une étude qui est une synthèse de nombreux travaux portant sur ces problèmes.

En préalable à la conférence internationale « Biodiversité, science et gouvernance » qui vient d'avoir lieu au siège de l'Unesco à Paris, en 2005, un ouvrage collectif fut édité et mis en ligne qui constituait une base de réflexion à partir des données et des interrogations en cours. Trois spécialistes aux compétences indubitables, Bernard Chevassus-au-Louis, Robert Barbault et Patrick Blandin, y proposaient une très dense synthèse des connaissances actuelles sur la biodiversité, de la façon dont elles avaient modifié nos conceptions de la « nature », de leurs limites aussi et de tout ce qui restait encore inconnu ou peu sûr. Titre : « *Que décider ? Comment ? Vers une stratégie nationale de recherche sur la biodiversité pour un développement durable* ».

Sous une forme « simplifiée par les auteurs », ce texte est accessible à l'adresse suivante : [Biodiversité 2007 - Biodiversité, changements globaux et développement durable : De nouveaux concepts pour de nouvelles approches.](#)

Sous sa forme initiale, l'intégralité du volume est téléchargeable en pdf : <http://www.culturesfrance.com/adpf-publi/folio/textes/biodiversite.pdf>.

Je me limiterai à deux citations concernant d'un part l'évolution des conceptions de ce qu'on appelait il y a peu encore la « protection de la nature », et d'autre part la supposée notion de « équilibre naturel ». Il faut tout lire en fait.

Tout d'abord donc l'objectif actuel, c'est dans l'introduction :

« C'est dès le milieu du 19^{ème} siècle que les enjeux de protection de la nature vis-à-vis des conséquences néfastes des activités humaines ont émergé et ont trouvé leurs premiers porte-parole. Cependant, ces problèmes étaient perçus initialement comme locaux et susceptibles d'être résolus par un partage de l'espace entre des zones « protégées », excluant ou limitant les interventions humaines, et d'autres où ces activités pourraient se développer sans contraintes.

Cette vision dichotomique, sous-jacente à la plupart des politiques de protection de la nature qui se sont développées au 20^{ème} siècle, a peu à peu trouvé ses limites face au double

défi que représentent les changements globaux d'une part, le développement durable d'autre part. En effet, les changements globaux - climatiques, mais aussi démographiques et socio-économiques - qui s'annoncent au 21^{ème} siècle rendent caduques la notion d'espace « protégé », c'est-à-dire d'espace qui échapperait aux impacts directs ou indirects de ces changements globaux. De même, l'intégration progressive, à travers les conférences de Rio (1992) et de Johannesburg (2002), des questions d'environnement et de développement dans une problématique globale oblige à ne plus penser la préservation de la biodiversité comme une finalité autonome. »

Quant à la supposée notion « d'équilibre » à restaurer, c'est notamment dans le chapitre intitulé « Du patrimoine à préserver au potentiel adaptatif à favoriser ». Ce titre, on le voit, traduit déjà une nette évolution par rapport aux pratiques courantes de simple protection :

« L'un des grands changements conceptuels de la fin vingtième siècle a été à notre avis l'abandon - ou du moins la relativisation - de la notion d'état d'équilibre en biologie et en écologie. /.../

Sur le plan empirique, l'observation fine des écosystèmes et de leur histoire a conduit à mettre en évidence le caractère souvent contingent de leur état à un instant donné, résultant de phénomènes historiques (effets fondateurs dans les biocénoses, "catastrophes" plus ou moins périodiques, impacts durables des environnements passés...). De ce fait, un état observé d'un écosystème, même considéré comme "naturel", ne pouvait être considéré sans prudence comme un "état de référence" qu'il convenait de préserver ou, en cas de perturbations humaine ou naturelle, de "restaurer". Toujours sur un plan empirique, de nombreuses opérations de protection ou de restauration visant en particulier à diminuer l'impact anthropique ont montré leurs limites, avec notamment la disparition d'espèces inféodées, souvent de manière complexe, aux activités humaines. /.../

De ce fait, l'état d'équilibre, même s'il existe, apparaît comme une abstraction sans grande pertinence concrète. Cette nouvelle vision rompt avec une longue tradition de l'écologie : la notion de « climax », terme désignant la structure d'équilibre - en termes de composition et d'abondance relative des espèces - d'une communauté végétale a été un concept majeur tout au long du vingtième siècle. /.../

Dans le cas de la biodiversité, la question devient celle de "l'adaptabilité durable", à savoir l'identification des composantes ou des processus d'un système écologique qu'il convient de préserver, renforcer, modifier pour que son évolution ne handicape pas, voire bénéficie aux générations futures. Comme l'écrivaient dès 1984 Lamotte et al. (voir également Blandin, 1986) : « Conserver la nature, c'est lui conserver ses potentialités évolutives ».

Un tel énoncé permet de mesurer l'ampleur du défi posé à la science : abandonner le paradigme de "l'équilibre harmonieux des écosystèmes", c'est accepter de soumettre à un examen critique l'état d'un écosystème, c'est-à-dire reconnaître la possible légitimité d'un certain nombre de pratiques (introduction ou éradication d'espèces, modification des habitats...) jugées jusqu'alors regrettables du seul fait qu'elles pouvaient « modifier l'équilibre » ou ne visaient pas à revenir à un « état de référence » antérieur. »

Attention cependant, les auteurs soulignent fortement que cette analyse ne doit pas être un appel à l'immobilisme, au statut-quo : cette « adaptabilité durable » est aujourd'hui confrontée à des problèmes spécifiques, des choix doivent être faits, des corrections envisagées aux pratiques en cours.

Mais, on le voit, la situation est beaucoup plus complexe, difficile à analyser, difficile à résoudre, que celle d'un « parapluie » surtout lorsque celui-ci refuse obstinément de s'ouvrir là et aux moments où on aurait particulièrement besoin de lui ! Peut-être au fond ce « parapluie » sert-il uniquement à abriter ceux qui l'ouvrent comme argument, pensant ainsi se mettre, eux, à l'abri ...

« Un p'tit coin d'parapluie, contre un coin d'paradis, elle avait quelque chose d'un ange, pardi. » Mais c'était "elle", et ça change tout!

B.Besche-Commenge – ADDIP – 24 octobre 2007